

thanatopraxie

Introduction

Le thanatopracteur intervient sur le corps des défunts, à la demande de la famille, pour une réalisation de soins qui rend au mort un aspect présentable.

Description :

Le thanatopracteur opère le plus souvent seul, dans une chambre funéraire ou au domicile du défunt dans 85 % des cas.

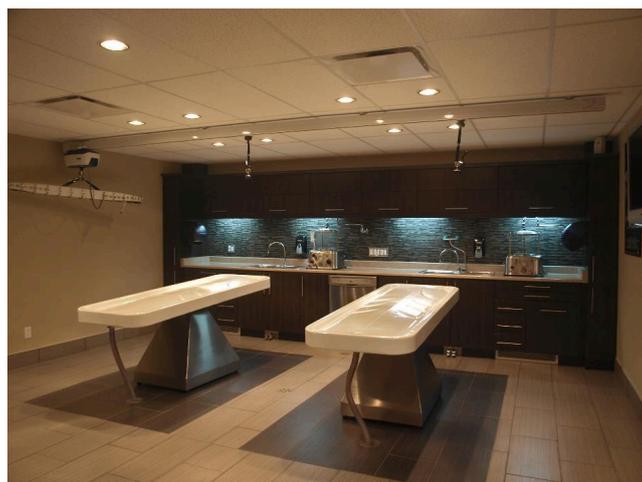
Pour commencer, le thanatopracteur déshabille, nettoie et désinfecte le corps du défunt, avant d'injecter dans les artères un produit à base de formol.

Cette opération a plusieurs finalités : stopper l'évolution bactérienne, normalement très rapide, freiner la destruction cellulaire conduisant à la décomposition des tissus et évacuer des liquides physiologiques très bactériens.

Il incinère ensuite ces liquides, draine les gaz qui se sont accumulés dans le corps, suture les incisions qu'il a pratiquées et procède au drainage des orifices naturels. Selon l'état du cadavre et la durée de conservation envisagée, il utilise des produits plus ou moins dosés en formaldéhyde.

Pour finir, il rhabille le défunt, le maquille avec des cosmétiques adaptés pour le rendre présentable à la famille et aux proches lors de l'exposition en salon funéraire ou au domicile. L'ensemble de ces opérations demande entre 1 h 30 et 2 heures, parfois davantage si un moulage du visage du défunt est nécessaire.

Les principaux risques du métier sont liés à l'utilisation de produits toxiques et d'instruments tranchants et piquants. Le risque nosocomial n'est pas négligeable non plus, dans le cas où le défunt sur lequel opère le thanatopracteur a séjourné auparavant en hôpital.



Qualités requises :

Discrétion, maîtrise émotionnelle et minutie sont trois qualités absolument indispensables pour exercer cette profession. Tout Thanatopracteur doit par ailleurs avoir un code éthique irréprochable et respecter scrupuleusement le secret professionnel. Il faut aussi avoir une excellente condition physique, un bon mental et faire preuve d'une grande disponibilité. Métier mixte.



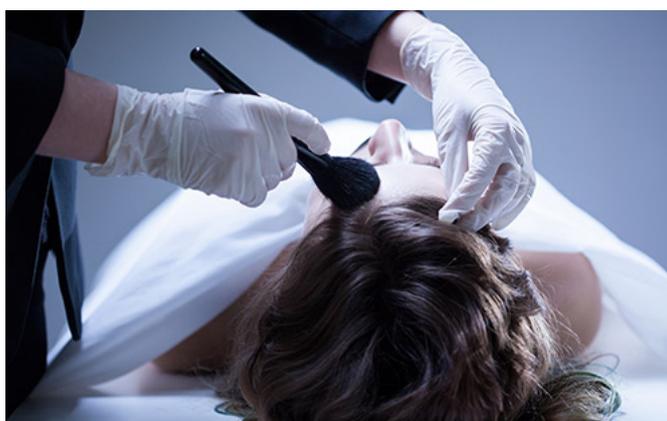
Études / Formations :

Le **diplôme national de thanatopracteur**, reconnu par le ministère de la Santé, est nécessaire. Le diplôme technique universitaire (DTU) de thanatopraxie est préparé par l'université de Lyon et le diplôme universitaire (DU) thanatopraxie par Angers. Des écoles privées délivrent également ce type de diplôme. Les universités exigent le baccalauréat.

Au programme : anatomie, théorie des soins de conservation, microbiologie, toxicomanie, histologie, médecine légale et restauration. L'examen comprend une épreuve écrite de 6 h et la réalisation d'un soin de conservation.

À noter : certains établissements privés comme l'EFSSM (École française de soins et sciences mortuaires) ou l'École nationale d'administration et des techniques du funéraire ne forment que des candidats issus des entreprises de pompes funèbres ou des agents de collectivités territoriales.

Attention !
préparations à
coûteuses.



Les
l'examen sont

Évolutions :

En règle générale, les thanatopracteurs sont employés par les entreprises de pompes funèbres, mais ils peuvent quitter le privé pour intégrer un service municipal spécialisé.

Avec de l'expérience acquise en tant que salarié, un thanatopracteur a la possibilité de se mettre à son compte. À noter : la pratique du métier exige une habilitation préfectorale.



Salaires :

Entre le Smic (1458 € brut mensuel). Et 1 550 € brut par mois pour un salarié débutant d'une entreprise de pompes funèbres ou d'un service municipal. Entre 2 000 € et 4 000 € pour un thanatopracteur à son compte.

P.S

